



PRÉFECTURES
ILLE-ET-VILAINE
MANCHE



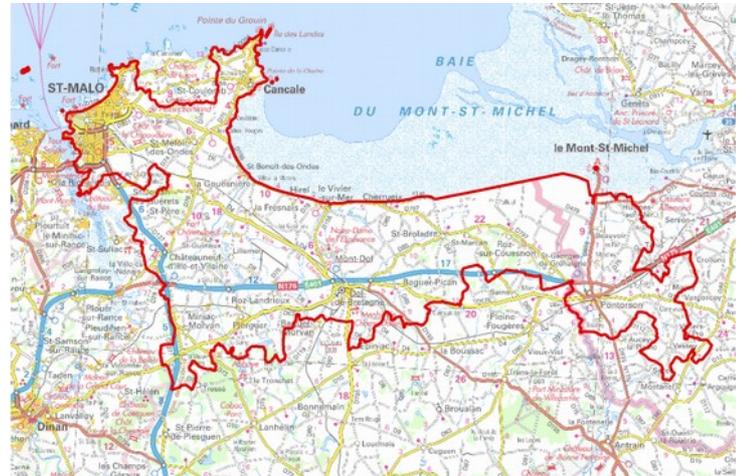
Au cœur de la Baie du Mont-Saint-Michel



La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel

Le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) : 26 communes, 3 EPCI

Le périmètre du TRI « Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel » a été défini à partir de critères nationaux relatifs aux **populations et emplois présents** dans les zones exposées au risque de **submersion marine**.



*Le périmètre du TRI
Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel*

Les objectifs de la SLGRI

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) est un outil de mise en œuvre de la Directive inondation (2007). Elle constitue la **déclinaison des objectifs du plan de gestion du risque d'inondation** (PGRI) Loire-Bretagne, pour le TRI de Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel.

La SLGRI fournit un cadre de référence pour **gérer au mieux collectivement**, entre acteurs, les dispositifs limitant les impacts des inondations par submersion marine.

Sur quel périmètre ?

Le TRI est à considérer comme un **territoire de priorités d'actions** au regard des enjeux présents, dans un bassin de risque qui peut être plus large. Par conséquent, pour la concertation, la SLGRI est **élargie** à l'ensemble des parties prenantes du bassin de risque.

La SLGRI a une double vocation :

- Être un **document intégrateur de l'ensemble des actions** qui sont et seront menées par les acteurs de la gestion du risque d'inondation du territoire ;
- Proposer un **lieu de gouvernance et de concertation**.



Le contenu de la SLGRI

La SLGRI s'appuie sur un **diagnostic du territoire**, qui dresse un état des lieux :

- De **l'exposition au risque de submersion** marine du territoire ;
- Des **enjeux** en présence, potentiellement exposés au risque ;
- Des **dispositifs de prévention** et de gestion du risque existant.

Elle **traduit dans un plan d'actions** les besoins d'amélioration de la gestion des risques. Les acteurs du territoire sont invités à prendre part à l'élaboration de ce plan .

Les principaux résultats de ce diagnostic seront **présentés au Comité de concertation**.

Ces éléments permettront d'**initier les échanges propices entre acteurs**, dans le cadre des 6 ateliers organisés en parallèle le 23 novembre prochain, en déclinaison des 6 objectifs du PGRI.

De manière opérationnelle :

La SLGRI a vocation à être déclinée en actions concrètes, au sein de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Que dit la Loi ?

Article L 566-7 du Code de l'environnement :

« *Les objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) sont déclinés au sein de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) pour les territoires à risque d'inondation important (TRI) mentionnés à l'article L. 566-5* ».

Article L 566-8 du Code de l'environnement :

« *Des stratégies locales sont élaborées conjointement par les parties intéressées pour les territoires mentionnés à l'article L. 566-5, en conformité avec la stratégie nationale et en vue de concourir à sa réalisation* ».

Au-delà de l'exercice réglementaire, la SLGRI est une **démarche de concertation entre acteurs**, permettant l'émergence **d'actions complémentaires** sur le territoire de bassin de risque.

La gouvernance définie pour l'élaboration de la SLGRI « Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel »

Les structures porteuses de la démarche sont :

Saint-Malo Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, ainsi que l'État.

Le Comité de pilotage (COPIL)

- Valide la stratégie et les dispositions qui y sont rattachées ;
- Composé d'élus, des ASA, porteurs de SCOT et de SAGE, et des services de l'État.

Le Comité technique (COTECH)

- Suivi technique du dossier, conseil technique du COPIL ;
- Composé de référents techniques.

Le Comité de concertation

- Favorise l'émergence des dispositions de la SLGRI ;
- Associe l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, syndicats, associations, usagers socio-économiques, opérateurs de réseaux...

Réunion lors de deux temps forts :

- Le 23/11/17 (journée) : présentation du diagnostic et organisation de **6 ateliers conduits en parallèle**
- Le 14/12/17 (après-midi) : partage des propositions issues des ateliers et priorisation

Le calendrier d'élaboration de la SLGRI

Action \ Trim.	17-18	T3 (juillet - sept.)	T4 (oct. - déc.)	T1 (janv. - mars)
Élaboration		Diagnostic	COTECH	COTECH
Concertation			Comité de concertation 23/11 & 14/12	
Validation		COPIL		COPIL
				Avis Bassin Appro- bation

Les 6 ateliers, en déclinaison des objectifs du Plan de Gestion du Risque d'Inondation, et les pistes de thématiques de travail

Atelier n°1

« Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines »

- *Rôle hydraulique des zones de ralentissement des submersions marines*
- *Préserver les zones inondables non urbanisées...*

Atelier n°2

«Planifier l'aménagement du territoire en tenant compte du risque »

- *Prise en compte du risque dans les documents existants (SCoT...)*
- *Coordination entre les acteurs de l'eau, du risque, de l'urbanisme...*

Atelier n°3

«Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable»

- *Amélioration de la connaissance des vulnérabilités*
- *Amélioration de la coordination des acteurs...*

Atelier n°4

«Intégrer les ouvrages de protection dans une approche globale et structurée du territoire à risques»

- *Gouvernance : mise en œuvre de la GEMAPI pour la gestion des ouvrages de protection*
- *Prise en compte et évolution des aménagements existants ...*

Atelier n°5

«Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation»

- *Besoins d'approfondissement en matière de connaissance, d'information*
- *Conscience : efficacité des outils mis en place à destination des différents publics*
- *Mise en œuvre de retours d'expériences entre les collectivités...*

Atelier n°6

«Se préparer à la gestion de crise et favoriser le retour à la normale»

- *Organisation de la gestion de crise, y compris avec les gestionnaires et les opérateurs de réseaux*
- *Partage des connaissances entre acteurs impliqués dans la gestion de crise*
- *Comment accélérer le retour à la normale après la crise...*